



# 23

## FONDS AVENIR BIO : INVESTISSEMENTS ET STRUCTURATION DES FILIÈRES BIO

Jusqu'à

700 K€

en subvention par projet



### BÉNÉFICIAIRES

PME, ETI, Grande Entreprise,  
Coopérative



### FORME DE L'AIDE

Subvention



### INTENSITÉ DE L'AIDE

De 10 à 60% (des dépenses  
engagées éligibles)



### PÉRIODE

Deux dates de dépôt :  
03/06/2020 et 10/09/2020

⚠ Dans la limite des fonds  
disponibles

### — QUELS PROJETS ?

Le Fond Avenir Bio vise à soutenir les initiatives permettant **la structuration et le développement de filières liées à l'agriculture biologique** :

- ↳ soit en offrant de meilleurs débouchés aux produits agricoles,
- ↳ soit en augmentant le niveau de conversion de terres agricoles.

La priorité est donnée aux projets d'envergure nationale ou suprarégionale.

Les **projets de moindre mesure** peuvent être soutenus si :

- ↳ ils présentent **un caractère innovant** (produit, procédé...),
- ↳ et constituent en cela **des projets pilotes**.

Une attention particulière sera donnée aux projets dans **les filières «porcs biologiques» et «grandes cultures biologiques»**.

Les **dépenses éligibles** sont très larges : **investissements matériels** (neuf et occasion) et **immobiliers** (acquisition et aménagement) mais également les **investissements immatériels** (frais de personnel et prestataires externes).

### — QUELS SOUTIENS ?

Les entreprises retenues pourront prétendre à une **subvention** significative pouvant représenter **de 10% à 60% des dépenses éligibles** sur des **programmes d'actions de 3 ans au minimum**.

### — QUAND BÉNÉFICIER DE CETTE AIDE ?

Les dossiers sont à **déposer avant le 3 juin 2020** ou avant le **10 septembre 2020 à 14h**. Dans **la limite des fonds disponibles**.

17 ANS  
D'expérience

53 M€  
D'aides publiques  
obtenues en 2019

4  
Implantations  
en France

46  
Collaborateurs



**Franck  
MAUDOUX**

Directeur développement

06 33 04 37 74

franck.maudoux@abfdecisions.fr

**ABF**  
DÉCISIONS  
CONSEIL EN FINANCEMENTS PUBLICS

